



COMMISSION DEPARTEMENTALE REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Section LITIGES

PROCÈS VERBAL

Réunion par téléconsultation du 24 septembre 2026 - PV N°3

PRÉSENTS : Mme MARJARIE Chrystèle, MM. BOISSEAU Serge, MM. CLOFF Jean Robert (président), GRAULIERE Pascal et MARLY Didier (secrétaire).

NE PARTICIPENT PAS : M. CHARTRAIN Thierry, DUMAS Jacques et LAMBERT Jean Pierre

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Article 35 des R.P. du District).

Dossier N°3/2026-2027 : Analyse des FMI du 01/09/2026 au 20/09/2026 au motif de non respect de l'application du carton blanc pour des joueurs sur le terrain

Après études des pièces au dossier,
Jugeant en premier ressort,
La Commission,

Considérant la saisine de la commission FMI sur la vérification de la bonne application du règlement du carton blanc sur nos compétitions départementales,

Considérant que la non application (carton jaune à la place de carton blanc) peut avoir plusieurs impacts non négligeables :

- amende illégale de 15€ pour carton jaune
- Risque de suspension prématurée du joueur ayant plusieurs cartons jaunes en moins de 3 mois
- influence sur le résultat final, l'équipe aurait dû être à effectif réduit durant 10 mn

Considérant le règlement applicable dans toute la LFNA «ANNEXE 3 – EXCLUSION TEMPORAIRE (MAJ 25/08/2026) », « Un joueur sera exclu temporairement s'il « manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'arbitre et des arbitres assistants. »

Considérant qu'à la lecture des rapports demandés aux arbitres et délégués officiels, la commission constate que le règlement précité n'a pas été respecté, faute incombant à l'arbitre central pour les matchs :

- Départemental 3 CréaCourtage / U / Poule B - La Force Ginestet P. 1 / Bergerac Stella J 1
- U17 Niveau 1 / Poule U Ent. Ust Raz Ab Ltmv 1 / E.Montignac Salignac 1
- U15 Niveau 1 / Poule U Ent. Cocc Coursac 1 / Boulazac Es 2



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



- Coupe Département Dordogne / U / Poule U Pineuilh Fc 1 St Germain Chanterac 1
- Coupe Département Dordogne - Ent. Fenelon Nozac 1 / Coursac Foot As 1

Considérant que les cinq arbitres concernés reconnaissent dans leur rapport, la non application du règlement,

La commission adresse un sérieux rappel à l'ordre ainsi que les frais de dossier litige et contentieux soit 20€ à chacun des arbitres

La commission transmet le dossier au pôle arbitrage pour suite à donner, les sanctions administratives étant du ressort de la CDA (Statut de l'arbitrage article 39)

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Le Président :
Jean Robert CLOFF

Le Secrétaire :
MARLY Didier